

## Atelier d'échanges « mon PCS est-il opérationnel ? »

**Tarif :** Sur devis dans votre collectivité

**Durée :** 3h00 - Atelier à la demi-journée

**Public cible :** Élus locaux, agents territoriaux et acteurs prenant part à la planification des secours et de la sauvegarde au niveau local.

**Public cible :** aucun

**Votre conseiller formation :**

Mathias Lavolé - 04 76 47 73 73  
mathias.lavole@irma-grenoble.com

La formation « Atelier de concertation et d'échanges : mon PCS est-il opérationnel » est une formation courte ayant pour objectifs d'échanger avec les participants sur leurs pratiques et leurs documents (PCS). Elle vise également à conseiller les participants sur les évolutions à apporter à leurs PCS afin d'obtenir un document plus opérationnel.

Cet atelier est généralement organisé dans le cadre de parcours territorialisés de formation. Il permet d'introduire la thématique PCS avec les participants et de réaliser un état des lieux, grâce aux échanges, du niveau de préparation des communes et des besoins de ces dernières.

La formation proposée tient compte de la réglementation en vigueur et notamment des dernières évolutions issues de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 (dite loi Matras).

### Programme :

- Les problèmes récurrents relevés dans la mise en place des PCS ;
- Les facteurs clés pour garantir le caractère opérationnel du PCS ;
- Les maillons faibles en situation de crise à bien étudier dans la planification du PCS (anticipation, alerte des populations, outils...) ;
- Les perspectives d'amélioration des PCS : exemple avec un PCS type.

### Objectifs pédagogiques :

- Echanger sur les PCS des collectivités participant à l'atelier ;
- Identifier les besoins des collectivités en matière d'assistance et de conseil sur la mise en place ou mise à jour des PCS ;
- Evoquer le caractère opérationnel du PCS notamment pour faire face à des phénomènes hydrométéorologiques à cinétique rapide (posture mode réflexe) ;
- Echanger sur les bonnes pratiques locales observées et sur les nouveaux outils opérationnels des PCS - cartographies, tableaux de bords et moyens d'alerte.

### Les plus de cette formation:

- Possibilité de transmettre son PCS avant la formation par voie électronique pour avis ;
- Temps d'échanges nombreux (venir avec son PCS) ;
- Aide des communes à la formulation des besoins dans la mise en place des PCS

- Présentation des bonnes pratiques
- Ressources documentaires mises à disposition.